

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SEPTMONCEL LES MOLUNES**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU 27/06/2024 A 20H15**

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire ARBEZ-CARME Elisabeth, GRENARD Eliane, VERNEREY Samuel, Maires adjoints, COLOT Benoit, PILLARD Claudie, Conseillers municipaux délégués, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude .
Absent excusé : Absents :	MOYAT Alain qui donne procuration à PERRIN Raphaël BOUILLIER Isabelle, DESMARIS Bénédicte, GINDRE Nicolas. VUILLERMOZ Sarah.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 21 juin 2024, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le jeudi 27 juin 2024 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

**I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, M. Samuel VERNEREY se porte candidat. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

**II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03/06/2024**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

**Puis il présente l'ordre du jour :**

- Maison de l'Enfance : Convention
- Courriers divers
- Questions diverses

et demande que soit ajouté un point :

- Travaux cœur village : Réévaluation subdivision du parking souterrain.  
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau point.

**III. MAISON DE L'ENFANCE : DENONCIATION CONVENTION  
MUTUALISATION**

**Délibération n° 2024/041**

M. le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2011, les conseils municipaux de Septmoncel et Lamoura ont décidé de municipaliser le service Enfance afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion. Les Services de l'Etat n'étant pas favorables à l'époque à la création d'un syndicat, la gestion de la Maison de l'Enfance Septmoncel/Lamoura a été organisée sur la base d'une convention entre les deux communes, la commune de Septmoncel étant porteuse de la structure.

La convention établie pour une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation dans un délai de six mois.

Jusqu'en novembre 2022, la Maison de l'Enfance regroupait une crèche installée à Septmoncel et deux centres de loisirs, l'un basé à Septmoncel, l'autre à Lamoura, tous deux assurant un accueil périscolaire et extra-scolaire. En 2022, la mairie de Lamoura a construit une micro-crèche de 12 places sans en avoir au préalable discuté avec la commune gestionnaire de Septmoncel les Molunes, ce qui a considérablement alourdi la charge de travail au vu de la taille des structures et du nombre de contrats de travail. De plus, les besoins en accueil périscolaire à Lamoura sont en croissance exponentielle.

Un travail de réflexion a été engagé avec les élus de Lamoura en charge de la Maison de l'Enfance dans la perspective des prochaines élections municipales, pour mettre en place des solutions visant à alléger et à pérenniser la gestion de ces structures :

- soit par la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), selon une proposition de la Caisse d'Allocations Familiales et une rencontre avec des élus de La Chaumusse qui mettent actuellement en œuvre un SIVOS. Madame la Sous-préfète a été sollicitée pour l'examen de ce dossier, en attente de réponse.

- soit par une gestion autonome des communes,

- soit en réalisant une Délégation de Service Public à un autre partenaire.

Puis M. Le Maire informe l'assemblée du courrier de démission de M. le Maire de Lamoura adressé à M. le Préfet.

Considérant l'urgence de la situation qui remet en cause les recherches de solutions pour assurer l'avenir de ces structures dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, souhaite la dénonciation de la convention qui prendra effet au 31/12/2024 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### **IV. TRAVAUX COEUR VILLAGE : REEVALUATION SUBDIVISION PARKING SOUTERRAIN**

Délibération n° 2024/042

M. le Maire rappelle les travaux de subdivision en espaces et volumes réalisés par le Cabinet Pruniaux, géomètre-expert, actant les échanges entre la Société Dalloz Frères et la commune, objet de la délibération n° 2021-057 du 26/08/2021 et d'un acte dressé par le cabinet notarial Coiffard en date du 24/03/2022.

Or, l'implantation du parking souterrain nécessite une réévaluation des subdivisions en espaces et volumes conformément à l'actualisation des plans du Cabinet Pruniaux.

Entre-temps, la Société Dalloz Frères a cédé le tènement à la Société DPS Septmoncel.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les modifications et un nouvel échange sans soulte entre la Société DPS Septmoncel et la Commune, tout en précisant que les frais n'incombent pas à la commune.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### **A) TENUE BUREAUX DE VOTE**

Les élus sont invités à compléter les tableaux de tenue des bureaux de vote des Molunes et de Septmoncel pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

**B) REPAS CANADIEN LES MOLUNES**

Mme Eliane GRENARD rappelle le repas canadien qui aura lieu :

- le vendredi 5 juillet à partir de 19 h 00
- à la ferme Grenard à la Vie Neuve des Molunes.

Les affiches et informations ont été diffusées.




**C) TRAVAUX PRESBYTERE**

M. le Maire informe que les travaux de maçonnerie du presbytère effectués par l'Entreprise Baroni vont s'achever la semaine prochaine.

L'entreprise DORREGO interviendra ensuite pour réaliser les façades.

**D) MEDIATHEQUE**

Mme Marie-Claude PEDROLETTI informe que la médiathèque de Septmoncel envisage une étendue des horaires d'ouverture (le mercredi après-midi) à compter du 01/01/2025 grâce à la présence de nouveaux bénévoles. Une information sera faite en temps utile.

Séance levée à 21 h 55	Le secrétaire de séance,  Samuel VERNEREY	Le Maire,   Raphaël PERRIN
Affiché le 23/07/2024		